



LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°41-2023-09-036

PUBLIÉ LE 27 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

Direction départementale des finances publiques / Contrôle de gestion

41-2023-09-27-00001 - Décision de délégation de signature pour le responsable du SDIF de Blois (1 page)

Page 3

Direction départementale des finances
publiques

41-2023-09-27-00001

Décision de délégation de signature pour le
responsable du SDIF de Blois

Direction départementale des Finances publiques de Loir-et-Cher
10 rue Louis BODIN
CS 5000141026 BLOIS cedex

**Décision de délégation de signature pour le responsable du service départemental des impôts
fonciers (SDIF) de Blois**

Le Directeur départemental des Finances publiques de Loir-et-Cher ,

Vu l'article L 255 A du livre des procédures fiscales ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la République du 24 janvier 2023 portant nomination de M. Emmanuel Aubret, Administrateur général des finances publiques en qualité de Directeur départemental des Finances publiques de Loir-et-Cher ;

DECIDE :

Article 1 : Délégation de signature est donnée, à **M. Christian GASTON**, inspecteur divisionnaire des finances publiques, responsable du SDIF de Blois, pour liquider et émettre les titres de perception mentionnés à l'article L255 A du livre des procédures fiscales.

Article 2 : Les dispositions de la présente décision prennent effet au **27 septembre 2023**.

Article 3 : La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loir-et-Cher.

Fait à Blois, le 27 septembre 2023



M. Emmanuel AUBRET
Administrateur général des Finances publiques